



Promesse d'embauche non respectée

Par **oualido**, le **30/04/2009** à **11:59**

Bonjour,

Je suis un citoyen Algérien de 31 ans marié avec un enfant et qui attend le deuxième.

J'ai fait des entretiens téléphonique et par web Cam avec une société française de recrutement qui devait s'installer en Algérie, et j'ai été retenu comme conseiller grands comptes avec un salaire brut de 1100 euros et de primes dans le cas où j'atteindrai mes objectifs.

La société en question m'a envoyé une promesse d'embauche par mail où tout est stipulé, et où je devais commencer durant le mois de mars 2009, mais après des contacts téléphoniques on m'a signifié que ma date de recrutement est reportée.

J'ai été recontacté durant le début du mois d'avril pour me dire que ma date d'intégration est le 04/05/2009, et que c'est confirmé, la société en question m'a même envoyé un billet d'avion électronique par mail pour commencer ma formation d'une semaine dans leur bureau au Maroc.

Après avoir démissionné du poste que j'occupe actuellement, et en mettant un préavis jusqu'au 30 avril 2009, la responsable du recrutement international me contacte le 29/04/2009 par téléphone pour me signifier que l'ouverture du bureau d'Alger est annulée.

Sachant que je suis actuellement dans une mauvaise phase avec mon employeur et que je risque de perdre mon travail actuel, même si j'ai essayé de convaincre le DG de mon employeur actuel que je préfère rester, et qu'il m'a dit qu'il va voir.

Merci de m'informer si je pourrai hisser en justice cette société avec la promesse d'embauche, le billet électronique.

Merci d'avance et meilleures salutations...